



Au  
Bureau International de l'Organisation  
Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
Section des marques internationales

à Genève

Référence de l'Office : IR 985/2010-9

Vienne, le 06/12/2011

**Déclaration d'octroi de la protection faisant suite à un refus provisoire (décision finale)**

Par arrêt du Österreichisches Patentamt, Rechtsabteilung Internationales Markenwesen,  
du 15/09/2011, passé en force de chose jugée, la marque internationale No. 1038183 enregistrée au  
nom de Paul Hartmann AG à Heidenheim (DE) , est admise à la protection en  
Autriche partiellement, à savoir

comme suit:

pour «sanitary preparations for medical purposes; plasters, materials for dressing; disinfectants;  
napkins, absorbent napkins essentially consisting of paper » dans la classe 5  
et  
pour tous les produits de la classe 10.

Les mandataires du propriétaire de la marque en ont été informés.

Sincères salutations

Kim

Membre du Département juridique en matière de marques internationales  
de l'Office Autrichien de brevets

Tel.: +43 (1) 534 24-377  
Fax.: +43 (1) 534 24-288

*gedanken.gut.geschützt.*